

mais, né en 1445 à Brudzewo, dans le palatinat de Sandomir, mort en 1497 à Wilna, s'adonna spécialement à l'étude de la physique et des mathématiques, sous la direction de Michel de Breslau et de Jean de Glogau, deux des plus savants professeurs de l'époque. Reçu, en 1474, docteur de l'université de Cracovie, il fut, la même année, appelé à y occuper une chaire d'astronomie, et se distingua bientôt parmi les maîtres dont les savantes leçons attiraient dans cette ville une foule d'élèves étrangers. Il devint, en 1482, doyen de l'université et professeur de mathématiques au collège mineur de Cracovie. Pendant onze ans, il y vit se presser autour de lui une foule studieuse et attentive, au milieu de laquelle brillait entre tous Nicolas Copernic, dont la renommée devait un jour effacer celle de son maître.

Alexandre Jagellon, grand-duc de Lithuanie, l'attira ensuite auprès de lui et le combla des témoignages d'une véritable amitié, bienfaits dont Brudzewski ne jouit pas longtemps, car il mourut deux ans après, à l'âge de cinquante-deux ans. Il a laissé plusieurs ouvrages d'astronomie et un de théologie dont les manuscrits sont conservés à la bibliothèque Jagellon.

BRUE (André), administrateur français, qui vivait dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, fut envoyé en qualité de directeur et de commandant général pour la compagnie du Sénégal et d'Afrique, releva la colonie de l'état de déperissement dans lequel elle était tombée, bâtit des forts, établit des comptoirs, et multiplia partout les effets de son intelligence et de son activité. Mais la versatilité des diverses compagnies qui l'employèrent l'empêcha de réaliser la plupart de ses desseins. La *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, publiée par le P. Labat, en 1729, a été écrite d'après ses mémoires.

BRUÉ (Etienne-Robert), géographe, né à Paris en 1786, mort en 1832. Il employa le premier le dessin sur cuivre pour la confection des cartes, et obtint, par ce procédé ingénieux, plus d'exactitude et de finesse dans les contours. Alexandre de Humboldt lui a confié l'exécution des cartes de son *Voyage en Amérique*; mais ce qui lui assure surtout une réputation durable, c'est son *Atlas universel*, composé de soixante-cinq cartes, publié d'abord en 1816, et amélioré successivement depuis. Malgré les reproches injustes du baron de Zach et les critiques de Malte-Brun, cet atlas est encore aujourd'hui classique. Il en existe une réduction en trente-six cartes.

BRUÉE s. f. (bru-é). Ancienne forme du mot *BUGE*.

BRUÉE s. f. (bru-é). Bot. Genre de plantes, de la famille des artocarpées, comprenant un arbre du Bengale, peu connu.

BRUEGEL ou **BRUEGHEL** (les), peintres flamands. V. **BREUGHEL**.

BRUEGGEMANN. V. **BRÜGGEMANN**.

BRUEHL (Jean-Guillaume-Chrétien), médecin allemand, né à Weimar en 1757, mort en 1806. Il devint professeur de médecine à Marbourg en 1786, et directeur de la maison d'accouchements de la même ville en 1803. On a de lui : *Dissertatio de pabulo vitæ* (1781, in-4°), et *Programma de generatiori temperamentorum doctrina* (1794, in-4°).

BRUEIL (Guillaume du), célèbre juriconsulte français, né vers la fin du XIII^e siècle à Figeac en Quercy. Sa famille n'était pas noble, mais honorable et riche, et l'un de ses parents occupait le rang d'inspecteur provincial du Rouergue, dans l'ordre des cordeliers. La grande réputation que Guillaume du Brueil avait acquise dans la profession d'avocat lui fit trouver une femme riche et de noble maison : le 28 juillet 1319, il épousa Bel-Regard, seconde fille du chevalier Gualhard de Bérail. Trois ans après son mariage, il était avocat du roi au parlement de Paris, et portait la parole dans une circonstance solennelle. Le roi d'Angleterre, Edouard II, avait cédé à son fils aîné, le prince de Galles, le duché d'Aquitaine et ses autres domaines de France. En conséquence, il envoya le jeune prince sur le continent, pour jurer hommage et fidélité au roi de France, seigneur et suzerain de ces pays. Une assemblée solennelle fut convoquée au château du bois de Vincennes. Le prince de Galles, accompagné de sa mère, Isabelle de France, et d'un nombreux cortège de barons anglais, se présenta devant Charles le Bel, qui le reçut entouré de sa cour, et assis sur un trône dans toute la pompe royale. Guillaume du Brueil eut l'honneur de prendre la parole au nom du noble vassal, et, dans un long discours, requit humblement le roi de recevoir le serment d'hommage et de fidélité qui lui était offert. Le rôle des avocats était très-important à cette époque, et souvent ils étaient appelés à prendre la parole dans des circonstances aussi solennelles. Quoique du Brueil fût parvenu à amasser une fortune considérable, ses dernières années ne furent pas heureuses ; à la fin de sa laborieuse carrière, il se trouva sous le poids d'une accusation tellement grave que, retenu prisonnier dans l'enceinte de Paris, il était obligé, pour se rendre auprès du roi, de lui demander un sauf-conduit qui le garantît de toute offense et molestation. On a même retrouvé une charte par laquelle diverses personnes donnent quittance au trésorier du

roi d'une somme de 70 livres, à elles allouées par la chambre des comptes de Paris, comme indemnité des dépenses qu'elles seront obligées de faire en allant dans cette ville témoigner de la vérité devant le procureur du roi et à la face de l'Eglise, sur le fait de maître Guillaume du Brueil, juriconsulte. Quel était ce fait ? Le parti cléricol poursuivait-il le juriconsulte qui, dans son *Stylus*, avait soutenu les libertés gallicanes ? lui intentait-il une de ces accusations d'hérésie, si terribles à cette époque ? On ne sait ni la cause ni le résultat du procès. Du Brueil mourut vers l'année 1345, échappant peut-être par là aux suites de l'accusation qu'on lui avait intentée.

Le nom de Guillaume du Brueil serait oublié, comme celui de la plupart des avocats de son époque, sans son ouvrage *Stylus parliamenti*, qui, durant plusieurs siècles, jouit d'une réputation méritée parmi les juriconsultes. Le parlement, qui venait d'obtenir une organisation fixe et régulière, dut naturellement régulariser ses formes judiciaires. La défense des parties, qui jusqu'à ce jour avait été laissée à des procureurs avides ou à des défenseurs officieux, fut confiée aux avocats immatriculés. Dès lors, une jurisprudence se forma ; la procédure acquit bien vite un tel développement que, sans une étude particulière, sans une connaissance approfondie de ses formalités, il fut impossible de diriger un procès. C'est ce que comprit du Brueil, et il composa son *Stylus parliamenti* pour l'utilité des plaideurs et l'enseignement des jeunes avocats. L'ouvrage embrasse toutes les formes en usage devant le parlement, et prévoit tous les cas possibles. Le premier chapitre est relatif à la profession d'avocat ; parlant à ses jeunes confrères, du Brueil leur dit : « O avocat, dans l'expédition des affaires, donne à ceux qui payent préférence sur ceux qui ne payent pas, surtout lorsqu'ils sont dignes de confiance. N'accorde pas ton attention aux clients, et ne te prête pas volontiers à voir les pièces du procès jusqu'à ce que tu sois sûr de ton salaire. » Ce conseil fait peu d'honneur aux sentiments de celui qui le donne, et si quelques-uns de nos avocats le prennent pour règle de leur conduite, ils ont, au moins la pudeur de ne pas s'en vanter ; nous en connaissons, d'ailleurs, qui se font de leur profession une idée plus haute. L'auteur du *Stylus* passe ensuite en revue les causes de diverses natures et les diverses juridictions. Les chapitres les plus curieux, au point de vue historique, sont ceux qui traitent des fiefs, des causes concernant des personnes privilégiées, des cas royaux, de la haute, moyenne et basse justice ; et enfin celui où il parle du duel judiciaire, qui avait encore à cette époque une existence légale. Dans le chapitre des exceptions se trouve une phrase qui montre que du Brueil était philosophe, et qui mérite d'être citée, parce qu'elle renferme une remarque qui n'a pas cessé d'être vraie. On sait que, jusqu'à l'établissement définitif du parlement, les parties devaient se défendre elles-mêmes, et que, pour le faire par procureur ou par amparlier, il était besoin d'une autorisation spéciale, appelée exception ; du Brueil donne de cet usage une explication qui pourrait s'appliquer aux plaideries de tous les temps : « C'est avec raison, dit-il, que la coutume défend de plaider par procureur ; car si la partie principale est un honnête homme, il rougira de soutenir une mauvaise cause ; mais non pas son procureur, qu'il ordinaire n'est pas un homme des plus honnêtes, et qui souvent élargit avec facilité sa conscience. » Pendant plusieurs siècles, le *Stylus parliamenti* fut invoqué et commenté par les juriconsultes et les avocats les plus célèbres, et aujourd'hui il est encore un des monuments les plus curieux de notre ancien droit.

BRUEIS. V. **BRUEYS**.

BRUEL (Joachim), en latin *Brutius*, théologien flamand, né à Vorst, mort en 1653. Religieux de l'ordre des augustins, il professa la philosophie et la théologie, se fit recevoir docteur à Bourges et fut, à deux reprises, provincial de son ordre. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Breves resolutiones casuum apud regulares reservatorum* (1640) ; *Historia ordinis Eremitarum S. P. Augustini* (1651, in-fol.) ; *De sequestratione religiosorum* (1653) ; *Rerum morumque in regno Chinesi maxime notabilium historia* (1655, in-4°).

BRUEL (Jean-Antoine), écrivain pédagogique français, né vers le milieu du XVIII^e siècle. Il s'établit à Dresde, où il mourut dans un âge avancé. Il a publié, entre autres ouvrages d'éducation : *Tableaux nouveaux et historiques* (1781, in-8°) ; *Bibliothèque d'éducation et de langue française* (1798-1800, 6 vol. in-8°) ; *Dictionnaire portatif des gallicismes et des germanismes* (1806) ; *Panorama de la langue et de la littérature française* (1820), etc.

BRUEL (du). V. **DUBRUEL**.

BRUELE (Gauthier), médecin du XVIII^e siècle. On a de lui un ouvrage intitulé : *Præcis medicæ theoricæ et empiricæ, etc.* (Anvers, 1585, in-fol.), qui, de son temps, eut un très-grand succès.

BRUELOW. V. **BRÜLOW**.

BRUENING (George-Florian-Henri), médecin allemand, né à Essen, en Westphalie, en 1734. Après avoir étudié la médecine à Leyde et à Londres, où il entra en relations avec

Hunter et Douglas, il se fit recevoir docteur à Utrecht (1758), se fixa trois ans plus tard dans sa ville natale, reçut le titre de comte palatin, et devint médecin du prince de Hohenlohe. Ses principaux ouvrages sont : *Constitutio epidemica Essendiensis anni 1769-1770* (Leipzig, 1771, in-8°) ; *Tractatus de ictero spasmodico* (1773).

BRUERE (Charles-Antoine LECLERC DE LA), littérateur français. V. **LECLERC**.

BRUEROI s. m. (bru-e-roi). Bruyère, terre inculte. V. *Vieux mot*.

BRUESME-D'AUFFE s. f. (bru-à-me-dô-fa). — Le mot *auffe* signifie sparte ; *bruesme* a un sens particulier qui nous est inconnu. Mar. Nom que l'on donne sur la Méditerranée aux cordages en sparte.

BRUEYS (Charles), poète provençal, né à Aix vers la fin du XVII^e siècle. On ne sait rien de certain sur sa vie. Il a laissé, sous le titre *Jardin deys musos provençals, divisat in quatre partidos* (Aix, 1628, 2 vol. in-16), cinq comédies et des pièces de vers en langue provençale. On y trouve, dit Brunet, de la verve, de l'originalité, et bon nombre de plaisanteries risquées et plus que piquantes, qui se succèdent dans des dialogues rapides et au milieu de folles intrigues sans art.

BRUEYS (Augustin-David de), auteur dramatique, né à Aix, en Provence, en 1640, mort en 1723 à Montpellier. Il était issu d'une ancienne famille du diocèse d'Uzès, anoblie par Louis XI en 1481. Son père, qui avait été directeur de la monnaie à Grenoble, revint en Provence, et éleva son fils dans le calvinisme. Brueys, après avoir été reçu avocat, se maria fort jeune, par amour, et eut plusieurs enfants. Son caractère inconstant le porta bientôt à négliger la jurisprudence pour la théologie. Il étudia la controverse et devint bientôt, grâce à une rare intelligence, un des plus fermes appuis du consistoire de Montpellier. Il publia, en 1681, des *Entretiens sur l'Eucharistie*, où il attaquait la présence réelle, et répondit à l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise*, ouvrage publié par Bossuet, alors qu'il n'était encore qu'évêque de Condom. Le célèbre prélat, mettant de côté tout orgueil littéraire, eut l'habileté de chercher plutôt à toucher son adversaire qu'à le combattre. Il réussit pleinement, car il détermina Brueys à abjurer le calvinisme, en 1682. La même année, le nouveau converti écrivit l'*Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestants*, livre qu'il alla présenter au roi. Il se disposait cependant à retourner dans sa province, de peur d'être soupçonné de flatterie intéressée ; mais Louis XIV s'opposa à son départ et lui dit : « Vous me ferez plaisir de rester à Paris, pour instruire les protestants et pour tâcher de les convertir, car ayant été dans leurs sentiments, vous savez mieux qu'un autre ce qu'il faut leur dire. » Brueys obéit, mais soit hasard, soit goût littéraire, il publia d'abord, en 1684, une phrase en prose de l'*Art poétique*, d'Horace. Devenu vœuf quelque temps après, il embrassa l'état ecclésiastique en 1685, et reçut la tonsure des mains de Bossuet. Sa nouvelle profession lui inspira : la *Défense du culte extérieur de l'Eglise catholique* (1686) ; la *Réponse aux plaintes des protestants contre les moyens qu'on a employés pour leur réunion* (1688) ; la *Police du clergé de France* (1686) ; le *Traité de l'Eucharistie* (1686), et le *Traité de l'Eglise* (1687). Un critique dévot de l'époque raconte que, pendant son séjour à Paris, Brueys fréquenta beaucoup la Comédie-Française, et il ajoute : « Soit que son esprit fût naturellement porté à ce genre d'amusement, et qu'il cédât avec facilité au penchant de son esprit, ou que, comme théologien, il ne jugeât pas si sévèrement l'art dramatique que l'ont fait la plupart de ses confrères, il se livra à son propre goût pour cet art. Cependant, n'osant pas d'abord donner sous son nom ses essais dans ce genre, il s'associa Palaprat, son compatriote et son ami. Celui-ci fit d'abord seul la petite comédie intitulée : le *Concert ridicule*. Il alla la montrer à Brueys dès qu'il l'eut achevée, et il le pria de la retoucher et d'en faire disparaître tous les défauts qu'il y trouverait. Brueys répondit à l'intention et à la confiance de Palaprat, et la pièce revue et corrigée, ce dernier fut chargé de la présenter, sous son nom, aux comédiens, qui l'acceptèrent. » Palaprat affirme que Brueys et lui n'eurent d'autres vues, dans leurs premiers travaux dramatiques, que d'obtenir leurs entrées à la Comédie-Française, où ils allaient tous les jours. Le *Grondeur* et le *Muet*, comédies, représentées en 1691, valurent à leurs auteurs une réputation justement méritée. Louis XIV ayant exprimé le désir d'applaudir une pièce d'un genre différent de celui des comédies qu'il avait vues jusqu'alors, Brueys composa l'*Avocat patelin*, imitation très-heureuse de la farce attribuée à Pierre Blanchet : « Cet ancien monument de la naïveté gauloise, disait Voltaire, que Brueys rajeunit, et son *Grondeur*, le feront connaître tant qu'il y aura un théâtre en France. »

Palaprat recevait parfois, sans les déclinier, des éloges qui revenaient de droit à son collaborateur, ce qui donnait à ce dernier l'occasion de représenter au naturel le personnage du grondeur ; mais le nuage passait vite, et Brueys, un noble cœur, n'avait garde de laisser pousser l'herbe sur le chemin de l'amitié.

« C'était, dit du Tillet, dans son *Parnasse français*, un homme tout à fait agréable dans le commerce de la vie ; sachant se proportionner aux personnes de toutes sortes d'états, et amuser jusqu'à Louis XIV, et Dieu sait si la tâche était facile ! Il est bon de savoir que le poète, assez bel homme, et doué d'une voix superbe, portait toujours, vu sa myopie, une lorgnette, dont il faisait usage à chaque instant. Le roi, s'informant un jour comment Brueys se trouvait de ses yeux, qu'il savait malades, ce dernier lui répondit : « Sire, mon médecin dit que j'y vois un peu mieux. » En entendant ces paroles, le souverain fut pris d'un accès de fou rire, qui faillit déranger la redoutable perruque qui ornait son chef.

Palaprat, avec lequel Brueys demeura quelques années au Temple, chez le grand prieur de Vendôme, n'avait guère la vue plus étendue que son collaborateur. On dit que, comme ils prenaient ensemble du thé tous les matins, ils étaient obligés d'attendre sur l'escalier que quelqu'un passât, pour le prier de voir si l'eau qu'ils avaient placée devant le feu bouillait, afin d'y mettre le thé. Brueys se permettait parfois le jeu de mots. Un jour, quelqu'un lui demandant ce qu'il pensait de Baron et de la Champmeslé, le poète répondit : « Ils ont fait passer plus de mauvaises pièces que tous les faux-monnaieurs du royaume. »

Les travaux religieux de Brueys lui méritèrent la reconnaissance du clergé, qui lui fit une pension, à laquelle Louis XIV ajouta, en 1700, une rente annuelle de 500 livres, dont le brevet portait, entre autres éloges, « qu'elle lui était accordée en considération des ouvrages qu'il avait faits pour la défense de la religion catholique contre les protestants. » Malgré ses succès au théâtre, Brueys n'abandonna pas la controverse, et publia successivement : l'*Histoire du fanatisme de notre temps* (1692) ; un *Traité de l'obéissance des chrétiens aux puissances temporaires* (1709) ; un *Traité du légitime usage de la raison sur les objets de la foi* (1717), et plusieurs répliques aux réponses faites par Bayle, Jurieu, Claude, L'Enfant et La Roque à ses divers écrits de controverse religieuse.

Palaprat ayant été obligé de suivre le grand prieur de Vendôme à la guerre d'Italie, ce départ rompit son association avec Brueys, mais non leur inaltérable amitié, qui était de force à braver l'absence. Cette amitié inspira à Etienne une jolie comédie en un acte et en vers, intitulée *Brueys et Palaprat*, et représentée à la Comédie-Française en 1807 (v. ci-après). Brueys s'était retiré, en 1720, à Montpellier, où il mourut le 25 novembre 1723.

Les œuvres dramatiques de Brueys ont été publiées en 1735, et avec celles de Palaprat en 1755. Les œuvres choisies de Brueys et Palaprat, avec une notice sur la vie et les ouvrages des auteurs, par Auger, ont été aussi éditées par Didot en 1812. Un ami de Brueys a dit à son sujet :

Aux vices, à l'erreur Brueys fit la guerre,
Sur les traces de Bellarmin.
Il combattit trente ans la secte de Calvin,
Et pour bannir les vices de la terre,
Il emprunta les armes de Molière.

La postérité, moins enthousiaste, a depuis longtemps oublié les œuvres théologiques du converti, pour ne se souvenir que de l'auteur dramatique, qui, dans ses comédies du *Grondeur* et du *Muet*, a parfois retrouvé quelques-uns des traits familiers à Molière. Se faire remarquer parmi les auteurs du second ordre, c'est encore un mérite, et c'est le seul, à notre avis, auquel puisse prétendre Brueys.

Voici la liste exacte de ses œuvres dramatiques : le *Concert ridicule*, comédie en un acte et en prose, avec Palaprat (Comédie-Française, 14 septembre 1689) ; le *Secret révélé*, comédie en un acte et en prose, avec Palaprat (Comédie-Française, 13 septembre 1690) ; le *Grondeur*, comédie en trois actes et en prose, avec Palaprat, précédée d'un prologue en vers libres, intitulé : les *Sifflets* (Comédie-Française, 3 février 1691) ; le *Muet*, comédie en cinq actes et en prose, avec Palaprat (Comédie-Française, 22 juin 1691) ; le *Soit toujours sot*, ou le *Baron paysan*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Française, 3 juillet 1693), refaite en cinq actes, puis en trois, et remise à la Comédie-Française, par le comédien Dancourt, sous le titre de la *Belle-Mère*, le 19 avril 1725, et, le même jour, à la Comédie-Italienne, en trois actes et en prose, par Palaprat, sous le titre de la *Force du sang*, ou le *Soit toujours sot* ; l'*Important*, comédie en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 16 décembre 1693), sujet fourni par le comédien Raison ; les *Empiriques*, comédie en trois actes et en prose (Comédie-Française, 4 juin 1697) ; *Gabinie*, tragédie chrétienne en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 14 mars 1699). Ce sujet et une partie du fond de cette pièce sont tirés de *Susanna*, tragédie latine d'Adrien Jourdain, jésuite, imprimée en 1654 ; l'*Avocat patelin*, comédie en trois actes et en prose (4 juin 1706). L'auteur y avait joint un prologue et trois intermèdes, mêlés de déclamation et de danse, que les comédiens jugèrent à propos de supprimer ; l'*Opiniâtre*, comédie en trois actes et en vers (Comédie-Française, 19 mai 1722). Elle avait été composée d'abord en cinq actes et en vers, reçue à correction en 1722 par les comédiens français (non représentée) ; les *Embarras du derrière du théâtre*,